

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Date de convocation : 22 janvier 2019
Sont présents 14 conseillers municipaux.

Excusé : COMMUNAL Maryline Pouvoir à VALADE Brigitte
Excusé : VANZAVELBERG Virginie
Absents : Néant

Début de la séance à 20h35
Secrétaire de séance : Julie CHARBEAUX

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la présentation du PADD
Intercommunal suite intégration de la commune de Flaugeac.

Le conseil municipal accepte par

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) LOYER 5B ROUTE DU SABLIER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrivée d'une 5^{ème} infirmière au local
situé 5B route du Sablier. Il informe que conformément à l'article 5 du bail professionnel il est
nécessaire d'établir un nouveau contrat. Le montant du loyer pour chacune des 5 infirmières
s'élèvera à 60 € + 5 € de charges. Après délibération, le conseil municipal fixe le montant
mensuel du loyer à 300 € + 25 € de charges et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau
bail.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) CONVENTION CIDEFE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de formation des élus
proposée par le CIDEFE et informe que le montant s'élève pour 2019 à 858 €, soit 286 € par
élu inscrit. 3 élus figurent sur la liste des bénéficiaires (MM. BECHADERGUE, BROUSSE
et DUPEYRON). Après délibération, le conseil municipal passe au vote :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la SPA, informant les collectivités des différentes
réunions qui ont eu lieu entre la Préfecture, la DDCSPP et les différentes SPA et la décision
d'harmoniser la cotisation. Celle-ci s'élèverait pour 2019 à 0,75 € par habitant au lieu de 0,65
€. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation par les collectivités d'avoir un
service de fourrière. Il informe le conseil municipal que les chiens errants sur la commune
sont mis dans le chenil communal et ensuite transportés à la SPA, si l'animal n'est pas pucé.
Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
Monsieur le Maire va se renseigner pour mettre en place un arrêté municipal pour les chiens
errants et voir pour la mise en place d'une amende en cas de récidive.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) RACHAT CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va racheter pour des raisons administratives, la concession cimetièrè n° 483 appartenant à M. Mme LACOMBE Jean-Louis. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération. Cela permettra notamment d'agrandir le jardin du souvenir et de finir son aménagement.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) DELIBERATION AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT - COMMUNE

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 : 439 222,85 € (25 % 109 805,72 €). Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

21578 – Autre matériel et outillage de voirie	5 000 €
2313 – Travaux de bâtiments	70 000 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage	5 000 €
2183 – Matériel bureau et matériel informatique	10 000 €
2184 - Mobilier	10 000 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	9 805,72 €

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - IRRIGATION

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 : 220 035 € (25 % 55008,75 €). Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

231 – Immobilisations corporelles en cours	55 008,75 €
--	-------------

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

7) AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2018 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 : 1 223 500 € (25 % 305 875 €). Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

203 – Frais d'étude, recherche, développement	50 000 €
2315 – Travaux réseau d'assainissement	255 875 €

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) DELIBERATION TRANSFERT COMPETENCES DFCI ET DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2018 qui approuve le transfert de 2 compétences facultatives :

- création, aménagement et entretien des pistes de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- défense extérieure contre l'incendie (DECI)

et demande de délibérer sur cette prise de compétences. Après délibération, le Conseil

Municipal refuse les 2 transferts de compétences.

Monsieur DUPEYRON informe que le syndicat de DFCI est maintenant un syndicat « ouvert » (CAB, Département, le Grand Périgueux). Les communes n'auront plus de représentants au conseil d'administration. Le conseil municipal reste septique concernant l'entretien des pistes de DFCI fait auparavant par la commune.

POUR 0 voix CONTRE 15 voix ABSTENTION 0 voix

9) DELIBERATION SOUTIEN AMF

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal des résolutions adoptées par l'Association des Maires de France (AMF) lors du congrès de 2018. Monsieur le Maire propose de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le gouvernement. Après délibération, le conseil municipal décide de soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

10) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (CAB)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite intégration de la commune de Flaageac dans le périmètre de la CAB, il est nécessaire aux collectivités de débattre sur le nouveau PADD. Après débat, le conseil municipal prend acte.

11) RAPPORT D'OPPORTUNITES PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la visite du technicien du Service énergies du SDE24 sur les potentiels photovoltaïques des bâtiments publics et demande au conseil municipal de se prononcer sur la pertinence économique et technique de ce projet et sur quels bâtiments.

Sur les bâtiments communaux le technicien du SDE24 en a retenu 2 qui seraient le mieux exposés (les ateliers des services technique + bâtiment PAULIAC). 2 possibilités : la commune investit ou la commune loue le toit. Le dossier reste à approfondir avec la SDE24. Le conseil prend acte de cette opportunité.

12) DIVERS

- Remerciements de MM. JEAN, VINTEJOUX et Mme REY pour le colis de Noël distribué aux anciens.
- Réunion le 11 février 2019 à 10h30 pour la présentation et les conseils d'utilisation du défibrillateur. Les commerçants, présidents des associations et le personnel communal y seront conviés.
- Demande d'aide logistique pour la distribution du livret de la CAB. Monsieur le Maire propose qu'il soit distribué à la même période que le bulletin communal (décembre et juillet).
- La demande de subvention de l'ADIL sera étudiée dans le cadre du projet de budget.
- Une manifestation aura lieu le 16 février à 10h concernant le contournement du village de Beynac sur la commune de St Vincent de Cosse.
- Sur une page « s'exprimer » du bulletin municipal, une remarque d'un pierrotin a été faite concernant les incivilités par rapport au dépôt d'ordures en tout genre derrière le foyer.
- Une visite de gîte de groupe est programmée le 8 février 19 à Thénac. Plusieurs élus doivent s'y rendre.
- Une permanence du PLUi est organisée le 7 février 19 de 12h à 19h à La Force. Les élus s'organisent pour être présent à tour de rôle afin de rencontrer les élus.
- Un parcours de santé de St Pierre à Port Ste Foy serait possible. Les communes de St Pierre, Le Fleix et Port Ste Foy doivent se rencontrer pour étudier ce projet.
- La ludothèque itinérante sera sur la commune le 22 février.
- Une dictée communale aura lieu le 12 avril 19.

Fin de séance à 22 h 40.